

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2025-2026
AVENANT - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR 2026
ASSOCIATION AGATE COTE D'OPALE

Monsieur Laurent NOTEBAERT, rappelle au conseil l'obligation résultant des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, de conclure une convention avec les associations recevant une subvention supérieure à 23.000 euros à l'effet d'en définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation.

Il est également rappelé les dispositions de l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales selon lesquelles l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

L'Association « de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement sur la Côte d'Opale » fait office de structure d'information et de concertation relatives à la thématique de l'environnement, et plus particulièrement de l'environnement industriel. Elle œuvre sur un territoire couvrant les arrondissements de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Calais, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer.

Elle gère notamment les moyens humains et financiers du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) et de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de Gravelines.

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles est le reflet du souhait de tous les acteurs locaux d'appliquer les principes de gouvernance locale et de développement durable dans les décisions, projets d'aménagements et études et d'intégrer les préoccupations environnementales dans les décisions locales. A ce titre, il gère le réseau de capteurs de poussières sédimentables sur la commune de Gravelines et le réseau de mesure du bruit DkBEL.

Aussi, le conseil municipal, par délibération du 18 décembre 2024, a décidé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2025-2026 avec l'association AGATE COTE D'OPALE permettant la réalisation et le financement d'études sur les questions du bruit industriel et des poussières sédimentables.

Pour l'année 2026, l'association propose de maintenir son programme de surveillance et d'identification des poussières sédimentables définie dans l'axe 1 de la convention d'objectifs (réseau de mesure de poussières sur son territoire).

Il convient par conséquent d'aider le SPPPI à maintenir le réseau de surveillance afin de contrôler le niveau d'émission des autres industriels présents sur la zone.

Conseil Municipal convoqué le : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Monsieur Gaëtan LEDOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame AMAR,

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

En conséquence, il est proposé au conseil :

- D'autoriser le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à conclure l'avenant 2026 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026 avec l'association AGATE COTE D'OPALE ;
- D'autoriser, conformément aux dispositions de cette convention, l'attribution d'un soutien financier à la réalisation des objectifs, par le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 euros pour l'année 2026.

La commission extra-municipale « Cadre de vie, Environnement et Risques Majeurs » du 30 octobre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ces propositions ;
- Autorise le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer l'avenant 2026 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association AGATE COTE D'OPALE ainsi que toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- Autorise l'attribution de la subvention ;
- La dépense sera imputée à l'Article 65748 -Fonction 7 – Sous-Fonction 71 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

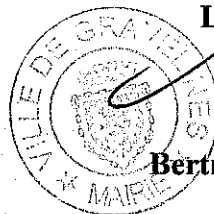
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 28 AVRIL 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,

Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 04 MAI 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 04 MAI 2026